

*Allocations familiales*

Si les députés avaient suivi l'évolution de la politique sociale au Canada, ils sauraient que les provinces ont demandé il y a deux ans au gouvernement fédéral par l'entremise de mon prédécesseur, d'examiner la possibilité de mettre sur pied des programmes reliés au régime fiscal tel que celui-ci afin de fournir une aide sélective aux groupes qui en ont besoin. A ce moment-là, nous avions décidé que les trois groupes qui avaient le plus besoin d'aide étaient les familles avec des enfants, y compris les familles à un seul parent, les personnes âgées de 64 à 65 ans qui perdent leur emploi et ne peuvent plus travailler et les personnes âgées. Le bill à l'étude vise un de ces trois groupes. Les provinces le savent et elles sont parfaitement d'accord là-dessus. Nous voulons tous que le bill soit adopté et que son objectif soit respecté par les programmes de bien-être provinciaux.

**M. Epp:** Monsieur le président, je ne veux pas interrompre mon collègue, mais je pense qu'il importe de mettre les choses au point. Le ministre a donné l'impression que la Chambre siège en comité plénier et que le gouvernement répond à nos questions sur le bill depuis longtemps. J'ai examiné le hansard et j'ai constaté que jeudi nous avons consacré environ deux heures et vingt minutes à l'étude du bill en comité plénier. Vendredi, le député de Northumberland-Durham a soulevé la question de privilège immédiatement après la période des questions et la discussion à ce sujet s'est poursuivie pendant toute la séance du matin et une partie de la séance de l'après-midi. Nous avons commencé l'étude en comité plénier à 3 h 20 vendredi après-midi. J'étais présent, je voulais poser des questions au ministre. C'était la première occasion que j'avais. Hier soir, le débat a repris à 9 h 25. Tout ce que je dis, c'est que cet argument farfelu que nous sert le ministre, qui ne veut pas répondre aux questions, a peut-être du sens, mais elle ne sait pas lire l'heure.

● (1632)

**Le président:** A l'ordre. Laissons tomber cette question. Elle ne nous avancera à rien. C'est surtout un sujet de discussion. J'accorderai une dernière question au député de Saint-Jean-Est, et nous passerons ensuite au député d'Athabasca. Ceux de Cape Breton-East Richmond et d'Edmonton-Ouest ont signalé leur intention de participer au débat.

**M. McGrath:** Monsieur le président, je voudrais poser cette question au ministre encore une fois, et je vais le faire aussi directement et simplement que je le puis. Étant donné que des députés, des porte-parole de la Ligue anti-pauvreté et d'autres, ont dit craindre que le montant du crédit d'impôt au titre des enfants ne soit déduit des prestations de bien-être social versées par les provinces et les municipalités, et étant donné que les ministres provinciaux du Bien-être social, réunis en Nouvelle-Écosse en septembre, se sont plaints qu'il n'y avait pas eu de consultations, pourquoi le ministre cherche-t-elle à faire adopter ce bill sans avoir obtenu au préalable des provinces l'engagement formel qu'elles n'autoriseront pas que le montant du crédit d'impôt par enfant soit déduit des prestations de bien-être?

**Mlle Bégin:** Monsieur le président, je ne comprends pas que le député répète trois fois une question à laquelle j'ai déjà

[M<sup>lle</sup> Bégin.]

répondu. Cette question était déjà longue en deuxième lecture. Je lui dirai que s'il s'oppose à ce que l'on verse aux mères, un crédit d'impôt au titre des enfants non-imposable en mars ou avril de cette année à raison de \$200 par enfant, lorsque le revenu du ménage est inférieur à un certain plafond, c'est son droit. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes pour. Ce que je ne comprends pas, c'est la position ambiguë du député.

Voici un programme fédéral qui profite directement aux mères de famille nécessiteuses d'un bout à l'autre du pays. Il est tout à fait urgent qu'il soit voté par la Chambre, qu'il soit mis en application, que le système soit mis sur pied, que les chèques soient distribués aux familles car il va y avoir une réduction relative du montant des allocations familiales et nous désirons réduire au maximum le temps d'attente des mères de famille dans le besoin qui ont plusieurs enfants à charge.

Nous l'avons dit assez souvent. Le montant de leur chèque d'allocation familiale va être réduit en janvier et en février. Nous aimerions qu'elles reçoivent le nouveau chèque le plus tôt possible, c'est-à-dire en mars, car il va amplement compenser la perte de l'autre. Cela va représenter une augmentation annuelle nette de l'ordre de \$140 par enfant, autrement dit des chèques de centaines de dollars partiront dans chaque famille de la province du député qui est une des provinces les plus pauvres et les moins privilégiées. Elle profitera donc de ce nouvel apport d'argent dès que ce bill aura été adopté. Je pense qu'il est bien net que cela n'a rien à voir avec le climat des relations fédérales-provinciales de notre pays.

Je répète au député qui n'écoute pas, qu'il s'agit d'un programme fédéral. Si la province juge nécessaire d'apporter certains ajustements à ce programme nous serons heureux de l'aider à comprendre les nouveaux mécanismes, et à apporter les changements nécessaires.

**M. Yewchuk:** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser quelques questions au ministre. Le sujet est important. Le ministre prétend qu'elle s'inquiète beaucoup de la pauvreté des membres du public qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Et pourtant depuis que le gouvernement dont elle est membre est au pouvoir, un nombre incalculable de mères vivent comme l'ont fait avant elles les mères des générations précédentes, prises dans l'ornière de la pauvreté. Les politiques qu'applique le gouvernement depuis 15 ans n'ont absolument pas amélioré les choses.

La communauté cachée des pauvres du pays demeure dans une situation qui reste relativement la même depuis longtemps—ils sont victimes de circonstances indépendantes de leur volonté, victimes d'un gouvernement insouciant et mal informé des remèdes que l'on pourrait appliquer pour faire échec à la pauvreté.

Bref, monsieur le président, lorsque je vois l'enracinement de cette pauvreté répandue dans notre société moderne et prospère, je m'inquiète et je m'insurge. Selon la définition dont on se sert—et je sais que le premier ministre choisit celle qui fait meilleur effet, mais si l'on reprend la définition de la pauvreté telle que l'a définie le comité du Sénat, et qui à mon avis est la meilleure, nous constatons que 20 p. 100 du moins des Canadiens vivent dans la pauvreté.